

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La mairie de Porcheville (dénommée « organisateur ») organise la deuxième édition du Marché de Noël. **Cette manifestation se déroulera le samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre 2019 de 10h à 18h, dans la salle des fêtes de Porcheville, 17 Boulevard de la République - 78440 Porcheville.**

L'entrée publique est non payante.

- ✓ **Tarifs :** **Particuliers et associations :** - 12€ le stand de 2,40 mètres minimum
- 18€ le stand de 3,60 mètres maximum

Professionnels : - 24€ le stand de 2,40 mètres minimum
- 36€ le stand de 3,60 mètres maximum

L'organisateur fournit gracieusement et à la demande : des tables et des grilles, une prise électrique.

Le nappage de présentation est demandé et reste à la discrétion de l'exposant dans le respect de la notice de sécurité (tissu ignifugé).

Les produits exposés doivent correspondre à la description de la spécialité.

Les stands alimentaires exigeant de la cuisson seront situés à l'extérieur sur le parvis de l'hôtel de ville.

✓ **Réservations :**

Elles se font par courrier ou dépôt en mairie, impérativement **avant le 15 novembre 2019**. Toute demande parvenant après cette date, sera inscrite sur liste d'attente.

Aucune réservation ne pourra être prise en compte sans le dossier complet.

Un dossier complet comprend : ce présent règlement intérieur daté et signé, le bulletin d'inscription complété, une photocopie d'une pièce d'identité du participant, des visuels de vos créations et le règlement par chèque (à l'ordre du Trésor Public) + extrait KBIS pour les professionnels.

✓ **Choix des exposants et attribution des stands :**

L'organisateur se réserve le droit de sélectionner les exposants par le biais d'une commission.

Dans un souci d'équité et d'une plus grande variété de produits proposés sur le marché et au regard du nombre de candidats, la commission de sélection se réserve le droit de limiter le nombre, par catégorie de produits.

Un courrier mail ou papier vous sera alors envoyé pour notifier ou non votre participation à cet événement 1 mois maximum après réception de votre pré-inscription.

Les candidats non-retenus se verront remettre leur chèque de réservation.

✓ **Annulation :**

En cas d'annulation par l'exposant, l'organisateur se réserve le droit d'encaisser le chèque de réservation.

✓ **Horaires d'accueil :**

L'accueil des exposants se fera le samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre 2019, le matin à partir de 8h et jusqu'à 9h45. Au-delà de cet horaire, l'organisateur se réserve le droit de combler les emplacements restés libres.

Informations complémentaires :

L'exposant ne devra pas stationner sur le parking situé devant l'hôtel de ville, celui-ci étant réservé au public.

L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre, des poubelles de recyclage seront mises à disposition.

Afin de respecter les horaires de rangement, nous vous demandons de ranger dans les plus brefs délais dès 18h00 le dimanche.

Conformément à la législation en vigueur, chaque exposant inscrit bénéficiera automatiquement en complément de l'arrêté municipal, d'une autorisation individuelle municipale pour vendre. Il ne pourra pas céder à un tiers ce droit. Un registre des ventes opérées ces jours se tiendra à la disposition des exposants et transmis aux services des douanes et droits indirects.

En cas d'annulation de cette manifestation pour cause de force majeure ou décision municipale, les organisateurs s'engagent à rembourser les engagements de chacun. Ces derniers ne pourront évoquer aucun préjudice à l'encontre de l'organisation.

Date et signature de l'exposant précédées de la mention « *lu et approuvé* »